

L'an deux mil treize, le vingt-huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, ANDRIEU Eric, Mme BALDET Maryse, Mrs CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mme FOURNEL Michèle, Mrs GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, Mr VEY Patrick.

Absents représentés : Mme AVOUAC Sophie (représentée par Mr GALLAND Alain), Mme FAURE Françoise (représentée par Mr LAC Régis), Mr GIRAUD Christophe (représenté par Mr MARCON Maurice).

Présent non convoqué : Mme VAGGIANI Renée

Monsieur MOUNIER Michel été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance du 31 octobre 2013 :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance précédente est approuvé avec 4 votes contre.

Compte-rendu des différentes animations :

- Conférence sur l'école le 8 novembre à 20 heures
- Cérémonie du 11 novembre, le 10 novembre à 9 heures 30
- Inauguration du local technique le 16 novembre à 10 heures 30
- Spectacle des écoles le 19 novembre

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 114 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section AC numéro 113 (Route du Pont de l'Estaing). Mr CHAZALON précise que cette habitation peut disposer d'un assainissement individuel ou être raccordée au réseau collectif avec une pompe de relevage.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses

Décisions modificatives : Monsieur LAC présente la délibération modificative à adopter pour le budget communal :

- Compte 73923 : + 697 Euros
- Compte 6531 : - 697 Euros
- Cette modification adoptée à l'unanimité, concerne le reversement du FNGIR qui est réajusté en fin d'année. Il est précisé que cette somme sera prélevée sur le compte 6531 qui concerne les indemnités des élus. En effet, suite à la démission de Madame Avouac de son poste d'adjoint pour des raisons professionnelles, les adjoints et Monsieur le Maire avaient décidé de ne pas se répartir les indemnités correspondantes.

Vente de terrain à Crouziols : Monsieur le Maire rappelle au Conseil les discussions qui ont eu lieu lors d'une précédente séance concernant une régularisation de vente d'une partie de chemin rural au lieu-dit Crouziols et une vente d'une partie supplémentaire à un riverain. Le Conseil avait donné un accord de principe à cette vente. Il présente ensuite le document d'arpentage établi à cet effet. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité

le document d'arpentage présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer. D'autre part, le Conseil autorise également Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique correspondante qui concernera l'ensemble des terrains cédés (régularisation pour 169 m² et nouvelle vente pour 258 m², soit un total de 427 m²), étant entendu que le terrain régularisé ne donnera pas lieu à paiement.

Création d'un poste pour le ménage du gîte : Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de création d'un poste pour le ménage du gîte communal concernant les horaires de week-ends. Il précise que la durée hebdomadaire retenue serait de 3 heures. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint des Services Techniques pour une durée hebdomadaire de 3 heures à compter du 1^{er} décembre 2013 pour le ménage du gîte communal. Cet emploi est créé en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié et pourra être pourvu par un contrat à durée déterminée. Les horaires habituels de ce poste seront effectués le week-end.

Eclairage public La Borie : Monsieur LAC présente au Conseil le courrier et le devis reçus du Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire concernant une extension du réseau d'éclairage public sur le village de la Borie. Il indique qu'un renforcement du réseau basse tension doit être effectué sur le secteur. Aussi le Syndicat propose-t-il de profiter de ces travaux pour procéder à l'installation d'une lampe supplémentaire dans le village et au remplacement des lanternes existantes par des appareils plus économes. Il présente le devis total des travaux pour un montant de 6200.60 € HT dont 45 % seront pris en charge par le Syndicat. Il resterait donc à la commune un montant de 3410.33 €.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'extension du réseau d'éclairage public au village de la Borie et approuve la participation de la commune à hauteur de 3410.33 €.

Emprunt budget commune : Monsieur LAC présente la situation financière de la commune en date du 28 novembre 2013. Il précise que le financement du lotissement est réalisé grâce à un emprunt à court terme, sur lequel il sera prélevé environ 112 000 € d'ici la fin de l'année pour financer l'achat du terrain.

Au vu des résultats présentés, il précise qu'il serait souhaitable de contracter un emprunt de 350 000 € pour faire face aux dépenses à venir et financer des travaux en cours. Il rappelle que deux prêts vont se terminer en 2013, pour une charge annuelle de 26.000 € environ.

Mr LAC présente ensuite les offres reçues des établissements bancaires en taux fixes ou variables pour une durée de 15 ou 20 ans. Il propose de contracter un emprunt à taux variable en appuyant ce choix sur le fait que les taux Euribor sont en dessous de 1 point depuis 2009 et qu'en cas d'augmentation des taux, il serait possible de transformer l'emprunt en un prêt à taux fixe sans pénalité, ce qui constitue une sécurité supplémentaire. Mr LAC ajoute que la commune ne dispose actuellement que de deux emprunts anciens à taux variable et qu'aucun autre emprunt à taux fixe n'a été contracté récemment. Les taux applicables seront uniquement sur le capital restant dû. Mr NICOLAS estime qu'il est nécessaire pour ce type de prêt d'effectuer un suivi des taux plusieurs fois dans l'année et de se fixer une limite de taux à ne pas dépasser.

Après délibération et au vu des offres présentées, le Conseil municipal approuve avec 4 abstentions la contraction d'un prêt de 350 000 € auprès du Crédit agricole pour une durée de 15 ans à taux variable avec une marge de 1.55 % à rajouter à l'indice Euribor (à titre indicatif, celui-ci était de 0.226 % en octobre 2013) à échéances constantes d'un montant de 5833.33 €. Les charges du nouveau prêt seraient ainsi inférieures à celles cumulées des deux prêts arrivant à échéance. Mr LAC précise que pour prétendre à un tel taux, le premier déblocage de fond devra avoir lieu dans les trois mois.

Tableau de classement de la voirie communale : Monsieur le Maire présente le tableau de classement de la voirie communale mis à jour par la DDT de Haute-Loire. Ce dernier comporte 37 chemins pour 32728 mètres, 35 rues pour 16550 mètres et 30 places pour 24529 m². Monsieur MOUNIER précise que certaines voies existantes ont été modifiées, prolongées ou rajoutées : en tout, 6 kilomètres de voiries ont été ajoutées. Toutes les voies ne sont pas encore nommées. Ce travail sera réalisé par la commission d'urbanisme ultérieurement, ce qui

n'empêche toutefois pas l'approbation du tableau des voiries communales puisqu'elles y sont clairement identifiées.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

Appel d'offres complémentaires Pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres complémentaires avait dû être lancé pour les lots désamiantage, sols minces, ascenseur et étanchéité. Il présente le résultat de cet appel d'offres. Après délibération, le Conseil approuve avec 4 votes contre et une abstention les résultats suivants :

- Lot désamiantage : Entreprise ARNAUD Démolitions pour 193 837.25 € au total (au lieu de 47003.70 € initialement prévu)
- Lot sols minces : Entreprise SELECT DECOR pour 82 427.08 € au total (au lieu de 144 888.88 € initialement prévu)
- Lot Ascenseur : Entreprise Auvergne ascenseurs pour 25027.00 € (au lieu de 6000.00 € initialement prévu)
- Lot Etanchéité : Entreprise ABC Borne pour 34 441.08 € (au lieu de 30 000 € prévu initialement)

Vente d'un lot de la zone artisanale : Monsieur CHAZALON informe le Conseil qu'un candidat est intéressé par l'achat de la dernière parcelle de la zone artisanale. Il s'agit d'un artisan de la commune. Cet achat lui permettra la construction d'un nouveau bâtiment pour son activité de maçonnerie. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la vente de cette parcelle de terrain dans les conditions et au tarif initial de vente des terrains de la zone artisanale.

Plan de formation des agents pour l'année 2014 : Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de plan de formation des agents pour l'année 2014. Il précise qu'il s'agit uniquement d'une prévision qui nécessite une inscription des agents pour la réalisation effective des formations. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le plan de formation 2014.

Questions diverses :

- **Sondage au collège** : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du résultat du sondage réalisé au sein du Collège Laurent Eynac sur la fréquence d'utilisation du passage piéton situé devant le collège. 22 élèves l'empruntent quotidiennement et 35 élèves l'empruntent de façon hebdomadaire pour se rendre à leur activité sportive. Mr CHAZALON rappelle le projet d'aménagement présenté lors de la dernière séance et présente les investissements induits pour l'achat de mobilier urbain pour un montant approximatif de 2000 €. Ces aménagements seront réalisés dès que les conditions climatiques le permettront.
- **Subventions acquises** : Mr le Maire informe que l'accord pour les subventions Respirando a été donné par le Conseil Général de Haute-Loire, à savoir 5000 € pour la signalétique touristique, 1078 € pour l'accès handicapés à l'OTI et 15000 € pour l'aire de camping-cars. Mr NICOLAS précise que le budget total alloué à la Communauté des Communes est de 250 000 € dans le cadre de Respirando.
- **Gouter de Noël des écoles** : Mr le Maire informe le Conseil que les écoles souhaitent connaître le montant alloué pour le goûter de Noël des enfants. Mme VAGGIANI précise que le montant a été voté en même temps que les subventions. Un montant de 2.50 € par enfant sera donc versé aux écoles.

Dates diverses :

- Cérémonie Rubans du Patrimoine : 7 décembre
 - Marché de Noël : 8 décembre
 - Visite de l'EHPAD le 18 décembre de 16 à 18 heures
- Prochain conseil le jeudi 19 décembre 2013 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.